



# REGLEMENT INTERIEUR

## du jardin partagé de Battant

### Organisation

L'organisation du jardin partagé est assurée par le **comité de pilotage**. Celui-ci est ouvert à tout jardinier volontaire et se réunit une fois par mois.

Chaque année, le comité de pilotage choisira un **jardinier référent** chargé de coordonner l'ensemble des activités du jardin et habilité à prendre toute décision en dehors des réunions mensuelles.

Tout **projet** de culture, d'aménagement d'achat ou de collaboration doit être validé par le comité de pilotage ou le jardinier référent.

### Au jardin

Toutes les parcelles et plantations, tous les aménagement et outils sont propriété collective.

Une clé du jardin est mise à disposition des jardiniers.

Les récoltes doivent se faire aux jours et horaires d'ouverture collective qui sont décidés aux réunions mensuelles du comité de pilotage.

Les autres tâches (semis, repiquage, arrosage, désherbage, entretien du matériel etc.) peuvent se faire à tout moment selon les disponibilités de chacun.

Les travaux effectués dans le jardin doivent être faits obligatoirement en concertation avec le jardinier référent.

Toute activité effectuée au jardin doit être notée dans le carnet de bord de la cabane.

Un tableau est mis à disposition pour communiquer des consignes aux autres jardiniers.

Les enfants sont systématiquement accompagnés d'un adulte responsable de leur sécurité et de leur comportement.

Chaque jardinier s'engage à respecter les 15 commandements affichés au jardin.

### Engagement écologique

Chaque jardinier s'engage à :

- Maintenir le jardin et ses abords en état de propreté et de sécurité.
- Alimenter le compost en déchets verts sains et compostables
- Privilégier une gestion raisonnable de l'eau, une gestion écologique du site et les méthodes de prévention et lutte biologique (biodiversité, rotation des cultures, association de plantes compagnes)
- Ne pas utiliser de produits chimiques
- Planter de préférence des graines et semences saines biologiquement.
- Autant que possible, récolter, conserver et échanger les semences produites

# Les 15 commandements du Jardin Partagé de Battant:

1. La voiture ... à l'extérieur du jardin tu laisseras
2. le carnet de bord... à chaque fois tu rempliras
3. Aux passants ... un sourire tu feras
4. Le petit pipi ... dans le compost tu ne feras pas
5. Aux tâches d'entretien général telles ramassage de feuilles, désherbage, bordures et rangement...tu participeras.
6. Les cueillettes et récoltes ... les bons jours tu feras
7. Les outils ... tu nettoieras et rangeras
8. la cabane....tu rangeras
9. Le bac à sable ... à ton départ tu fermeras
10. Le robinet d'eau ...tu fermeras.
11. L'eau pluviale récupérée...tu privilégieras.
12. Le cadenas de la cabane .... à ton départ tu fermeras
13. Le jardin ... à ton départ tu fermeras
14. La clé du jardin ... en lieu sûr tu rangeras
15. Et si tu ne sais pas par où commencer...au jardinier référent tu t'adresseras.

## Association TAMBOUR BATTANT

6 rue de la Madeleine - 25000 Besançon

☎ 09 61 66 63 39 / 06 41 99 19 48

Courriel: [tbattant@orange.fr](mailto:tbattant@orange.fr)

Site internet: <http://tbattant.fr>

## Bulletin d'adhésion 2015

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse:.....

Activité(s) pratiquée(s) à TB:.....  
(indiquer le nom du participant si différent)

N° Tel : .....E-mail : .....

Le : ..... Signature

Ci-joint mon règlement de 12 € (espèces ou chèque à l'ordre de Tambour Battant)